

**ARRETE MUNICIPAL**  
**N° 2026 - 05****Autorisant l'utilisation temporaire du domaine public  
afin d'y organiser un concert en plein air et un rassemblement de  
voitures américaines**

Je, soussigné Pascal DERIOT, Maire de la commune de THISE,  
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
VU le code du commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8,  
VU la demande présentée en date du 20 février 2026 par laquelle Monsieur Frédéric ROLLAND,  
Président de l'Association "**Teddy Cruisers**", sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public  
communal les samedi 27 juin 2026 et dimanche 28 juin 2026 en vue **d'organiser un  
rassemblement de voitures américaines et prestation de plusieurs groupes "rock'n'roll"**  
**sur le site de l'Aérodrome de THISE ;**

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

**La présente autorisation d'occuper le site de l'Aérodrome de THISE est accordée, les  
samedi 27 juin 2026 et dimanche 28 juin 2026.**

**ARTICLE 2 :**

Les demandeurs veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant  
toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures  
constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du  
pétitionnaire.

**ARTICLE 3 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès verbaux des personnels de  
gendarmerie et/ou des agents assermentés de l'administration et poursuivie conformément aux  
lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Maire de THISE,

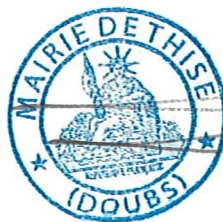
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Marchaux / Roulans,

Monsieur Frédéric ROLLAND – Président de l'Association "Teddy Cruisers" - 7 rue de Besançon  
– THISE 25220

Chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en  
mairie.

-SDIS 25

Fait à Thise, le 09 mars 2026  
Le Maire,



**Pascal DERIOT**

